

L'Association des Familles du Lycée Franco-Japonais de Tokyo (AF-fcpe)

c/o Lycée Franco-japonais de Tokyo
1-2-43 Fujimi Chiyoda-ku - Tokyo 102-0071, Japon
association@familles-lycee-tokyo.com
<http://www.familles-lycee-tokyo.com/>

M. Thierry Mariani
Ministre des transports
Ambassade de France au Japon

Tokyo, le 22 Août 2011

Objet : L'avenir du Lycée franco-japonais de Tokyo et son accessibilité financière

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'AF-fcpe, l'association majoritaire des parents d'élèves du Lycée Franco-japonais depuis 2002 (environ 60% des voix aux dernières élections), permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et un très fructueux séjour au Japon.

Nous souhaiterions par cette lettre attirer votre attention sur la situation du Lycée Franco-japonais (LFJT), durement touché par la crise que traverse actuellement le pays (séisme et accident nucléaire).

Avant tout, nous tenons à souligner combien l'existence même du Lycée Franco-japonais de Tokyo et la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, sont une chance inestimable pour toutes les familles françaises de Tokyo, et à exprimer notre vive reconnaissance à la France pour ses efforts continus qui ont permis d'assurer jusqu'ici la pérennité du Lycée, sa qualité, et sa relative accessibilité financière. Nous tenons aussi à renouveler nos remerciements pour la façon dont le Lycée a géré l'après - 11 mars 2011 dans le plus grand intérêt des élèves de l'établissement.

Comme vous le savez, à l'initiative de l'Ambassade, les différents partenaires de la communauté éducative du LFJT se sont engagés, depuis 2003, dans un projet de relocalisation du Lycée sur un seul site.

L'AF-fcpe a toujours soutenu le projet de déménagement du LFJT sur le site de Takinogawa, depuis le début (nous avons notamment participé activement à la recherche de solutions de financement innovantes -subvention Eco-flow, soutien de la Clinton Climate Initiative) et nous tenons à dire notre satisfaction sur le fait que ce dossier a toujours été traité en concertation et en transparence avec toutes les parties concernées. Il devrait

aboutir comme convenu en avril 2012 quand les enfants de Maternelle et Élémentaire commenceront à fréquenter leur nouvel établissement

Nous sommes cependant très inquiets concernant l'évolution récente et à venir de l'accessibilité financière du Lycée Franco-Japonais de Tokyo.

Suite aux événements du 11 mars dernier, de nombreuses familles francophones ont quitté le Japon et toutes ne sont pas revenues, entraînant pour la rentrée 2011 une baisse notable des effectifs (probablement de l'ordre de 20%), mettant en difficulté l'équilibre financier de l'établissement

D'autre part pendant 7 années consécutives, les frais de scolarité du Lycée Franco-Japonais auront été augmentés de façon sensible chaque année (cf. annexe) alors même que les revenus moyens au Japon sont aujourd'hui en stagnation voire en baisse depuis plusieurs années.

Cette hausse de frais de scolarité est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne de mesures récentes de calcul des bourses particulièrement défavorables : le coefficient «K» destiné au calcul du montant des bourses a été relevé, ce qui se traduit pour les familles par une baisse sensible du taux de bourse, voire par leur exclusion du bénéfice des bourses scolaires.

Dans ce contexte, nos propositions sont les suivantes :

Un soutien exceptionnel de l'Etat pour compenser les effets négatifs de l'après 11 mars 2011.

Le LFJT doit obtenir les moyens de traverser cette passe difficile sans recourir à une nouvelle hausse des frais de scolarité, hausse dont on pourrait craindre d'une part -par expérience- qu'elle soit irréversible quelle que soit l'évolution future de la situation (et donc particulièrement injuste), et d'autre part qu'elle ne fasse que renforcer le cercle vicieux de la baisse des effectifs.

Un soutien exceptionnel direct de l'Etat est donc nécessaire. Or ce soutien, solennellement promis par le Président de la République lors de son passage au Japon le 31 Mars 2010, ne s'est à notre connaissance pas encore concrétisé : aucun moyen supplémentaire lié au 11 mars n'ayant jusqu'ici été alloué à l'AEFE. Nous comptons donc sur votre soutien, Monsieur le Ministre, pour qu'une telle mesure soit prise dans les meilleurs délais.

Notre association est particulièrement attentive sur ce point, car depuis le tout début de la réflexion sur le projet immobilier, il y a près de 10 ans, nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention de l'administration du Lycée et de l'Ambassade sur le risque lié à une baisse imprévisible des effectifs pour une cause extérieure, et demandé des garanties de stabilité des frais de scolarité dans une telle éventualité. La réponse constante qui nous avait alors été faite (et dont témoignent les procès-verbaux des réunions concernés), était que dans un tel cas "l'Etat ne nous laisserait pas tomber". C'est le moment de le démontrer, par des mesures concrètes et suffisantes.

Un soutien vigoureux aux bourses scolaires

A défaut de la gratuité, un soutien vigoureux au système des bourses scolaires est vital. Dans son état précédent, le système des bourses laissait déjà de côté une partie des familles françaises pour lesquelles les frais de scolarité représentent de trop gros sacrifices mais dont les revenus, « moyens », ne leur permettaient pas d'en bénéficier. La décision de modification du coefficient « K » depuis 2010 écarte un nombre plus grand encore de familles. Un rétablissement immédiat du coefficient « K » à son niveau antérieur est impératif.

Ces deux propositions nous semblent indispensables pour que le Lycée Franco-Japonais de Tokyo puisse survivre, se développer, et remplir plus que jamais encore sa mission de continuité de service public d'éducation, de rayonnement linguistique et culturel de la France au Japon, et de coopération - notamment économique - entre les deux pays. Vitrine de l'éducation à la française mais aussi fenêtre de la culture française au Japon.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

P/l'AF-FCPE
François Roussel
Président d'honneur

(Annexe)
Evolution récente des frais de scolarité au Lycée franco-japonais de Tokyo :
7 années successives de hausse

Septembre 2004	+ 1,7%	(hausse générale des frais de scolarité)
Septembre 2005	(+1 à 2%)	Hausse de fait par diminution nette du service sans réduction de facture (suppression de la garderie et du repas à la cantine les mercredis vaqués en Primaire ; suppression du financement à 50% par le Lycée des sorties et des voyages scolaires)
Septembre 2006	(+0.5%)	Instauration de frais de première inscription (FPE) : 60 000 yens soit une hausse de 8,5% du coût de la première année , équivalent à une hausse générale d'environ 0,5% du coût des 10 années de scolarité obligatoire (6-16 ans) ; + hausse des frais d'examens
Septembre 2007	+ 6,3%	(hausse moyenne des frais de scolarité) +14,5% en maternelle, +3% pour tous les autres niveaux : équivalent à une hausse générale moyenne de 5,3% ; + hausse des FPE , passant à 150 000 yens (Français) (équivalent à une hausse d'environ +1% du coût d'une scolarité de 10 ans) + diminution des exonérations familles nombreuses ; + hausse de 3% des frais de cantine (sauf 2 ^{de} 1 ^{ere} T ^{le}) ; + hausse des frais d'examens
Septembre 2008	+ 4,5%	(hausse générale des frais de scolarité) + 4,5% (tarif « Français ») ; + hausse des frais d'examen
Septembre 2009	+ 8%	(hausse générale des frais de scolarité) (+ 5% hausse frais de scolarité lié au projet immobilier et + 3% d'augmentation supplémentaire liés à l'obligation faite aux établissements de verser désormais l'équivalent de 6% de leurs droites de scolarité et annexes à l'AEFE) ; + 8% (tarif « Français ») ; + hausse des frais d'examen
Septembre 2010	+ 5%	(hausse générale des frais de scolarité) + 5% (tarif « Français ») ; + hausse des frais d'examen